

gences partielles. A ces opulentes richesses spirituelles s'ajoute encore un autre indulgence plénière, le jour où il gagne l'indulgence de la procession du premier dimanche du mois. Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

La sollicitude des Souverains Pontifes à doter avec une telle magnificence cette pratique de piété ne nous dit-elle pas clairement que l'Eglise désire, qu'elle veut que ses prêtres et ses fidèles honorent de cette façon la Mère de Dieu ?... Pouvons-nous rester indifférents, et laisser improductifs les trésors mis à notre disposition, lorsqu'il est si facile de les utiliser pour le bien de nos âmes et pour le soulagement des défunts ? Pendant le mois d'octobre, les fidèles se réunissent chaque soir pour déposer aux pieds de la Reine du St Rosaire la couronne des *Ave* ; n'est-ce pas le moment favorable pour contracter la féconde habitude de se grouper encore plusieurs fois par semaine, le matin, devant son autel, pour offrir le Saint Sacrifice en son honneur, et implorer les bénédictions du ciel pour l'Eglise souffrante et l'Eglise militante ?....

fr. R. M.

